

## BUREAU DIRECTEUR FÉDÉRAL TELEPHONE

Mercredi 9 juillet 2014 – 18H00 – 19H00

<b>Présents</b>	Frank BIGNET, Jean Michel BUNIET, Guillaume FRITSCH, Frank GASQUET, Françoise HUOT JEANMAIRE, Michelle MONSERAT, Philippe LESCURE, Dominique SAGARY, Bernard SAINT JEAN, Patrick SOIN.
<b>Excusés</b>	Emmanuel CHABANNES, Dominique FRIZZA, Cédric GOSSE.

\*\*\*\*\*

Le Président LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

### 1.1 Validation choix assureur fédéral

La proposition d'ALLIANZ étant la moins chère, les retours quant à la gestion des sinistres étant positifs, les membres du BDF valident à l'unanimité la proposition d'ALLIANZ.

### 1.2 Notice d'information assurance : utilisation du format numérique

Considérant que, dans le cadre de la prise de licence (via Espace Tri 2.0) :

- la notice d'information assurance est envoyée par email
- la notice d'information assurance est lisible en ligne, téléchargeable, et également jointe au formulaire de licence
- le demandeur doit cocher un certain nombre d'éléments liés à l'assurance
- le demandeur doit signer le formulaire prérempli sur lequel il est noté que la notice lui a bien été remise

Les membres du BDF valident à l'unanimité l'utilisation d'une notice d'information assurance au format PDF.

### 1.3 Appels formulés par le club de Mulhouse

Le Mulhouse Olympique Triathlon a adressé au BDF deux demandes d'appel des décisions de la Commission Nationale Sportive sanctionnant le club de deux pénalités financières de 1000 euros pour non-respect du quota de licenciés de nationalité française sur deux étapes du Grand Prix F.F.TRI. de Triathlon (étapes de Dunkerque et de Valence).

Considérant que le Mulhouse Olympique Triathlon ne fait pas la démonstration d'une éventuelle non-conformité de la réglementation sportive de la Fédération Française de Triathlon par rapport à la législation européenne ;

Considérant que chaque club de Division 1 a retourné l'attestation sur l'honneur signée du Président du club précisant « avoir pris connaissance de la Réglementation Sportive en vigueur » conformément à l'article 9.7.2.1. de la Réglementation Sportive (page 75) ;

Considérant que l'obligation d'intégrer des athlètes de nationalité française dans les équipes des clubs de Division 1 est en vigueur depuis le 1er novembre 2010 et qu'elle a été communiquée dès le 1er novembre 2009 ;

Considérant que depuis cette date, aucun club, y compris le Mulhouse Olympique Triathlon, n'a contesté cette obligation ;

Considérant que cette obligation est souhaitée par la très grande majorité des clubs de Division 1 ;

Le Bureau Directeur Fédéral décide de confirmer les décisions de la Commission Nationale Sportive et de maintenir les deux pénalités financières de 1000 euros pour non respect du quota de licenciés de nationalité française sur les étapes de Dunkerque et de Valence.

### 1.3 Informations diverses

#### **Championnat de France de Triathlon Distance L – 6 juillet 2014**

Avec ses 800 inscrits et une diffusion en direct sur Internet, le championnat de France de Triathlon Distance L s'est très bien passé. L'organisateur et son équipe sont félicités et remerciés par le BDF.

L'absence sur le podium du 1<sup>er</sup> élite homme, Monsieur Sylvain SUDRIE, et 3<sup>ème</sup> élite femme, Madame Alexandra ROUCHER, est a été déplorée.

Le 1er alinéa du 8.36.2 de la Réglementation Sportive (page 65) précise que *“Le concurrent récompensé pour sa performance au titre d'un classement prévu par l'organisation est tenu de se présenter à la cérémonie de remise des prix. **En cas d'absence, aucune récompense ne pourra être réclamée.**”*

A la majorité, les membres du BDF décident d'appliquer les dispositions prévues par la Réglementation Sportive et de ne pas verser de récompense (grille de prix) au 1<sup>er</sup> élite homme et 3<sup>ème</sup> élite femme, tous deux absents lors de la cérémonie de remise des prix.

#### **Bike & Run de Paris**

Une campagne de communication sur les réseaux sociaux est en cours.

La F.F.TRI., comme tous les organisateurs, n'ayant pas vocation à s'engager à perte sur une organisation, une projection du nombre d'équipes attendues devra être présentée, ainsi qu'une projection du nombre d'équipes nécessaires pour atteindre l'équilibre financier devront être présentées lors du BDF des 12 et 13 septembre 2014. Le maintien ou l'éventuelle annulation de l'organisation seront étudiés au regard de ces éléments chiffrés.

Le Président clôture la séance et remercie les membres du BDF pour leur participation.

\*\*\*\*\*

**Philippe LESCURE – Président**

**Patrick SOIN – Secrétaire Général**